

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION

A MONSIEUR GERARD ROY

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

POUR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

Direction Ressources - Secrétariat des
assemblées
N° 2020-A- 67

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier de l'enseigne BENOCLÉ à Soyaux,

CONSIDERANT que l'arrêté susvisé désigne Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, chargé du schéma de cohérence territoriale applicable sur le territoire de la commune de Soyaux ou son représentant,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Gérard ROY pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 17 décembre 2020,

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Gérard ROY, vice-président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 17 décembre 2020.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Gérard ROY et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 11 décembre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11/12/2020**
Publié ou notifié,
Le **11/12/2020**